

Délibération 2022-24-CA P

Séance du 07 Juillet 2022

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Convention d'Objectifs et de Moyens 2022-2023

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 150 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 07 juillet 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental,

Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Vu les clés de répartition du Projet P2CA de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MESRI,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'UPHF et l'INSA Hauts-de-France pour les années 2020 et 2021,

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Eric Bricout, Responsable de la Cellule d'Aide au Pilotage, qui présente les modifications de la convention :

- Changement des années de la convention.
- Ajout du service en charge de la sécurité des biens et des personnes et du service en charge du développement durable et de la responsabilité sociétale à la liste des services partagés.

Participation de l'INSA Hauts-de-France aux charges de l'UPHF pour la partie formation		
	Total COM 2021	Total COM 2022
Participation de l'INSA HDF pour l'utilisation des services partagés sur les recettes FA et FC	1 403 605 €	1 376 024 €
Transfert à l'UPHF de la CVEC des étudiants dont l'inscription principale est réalisée à l'INSA HDF	121 713 €	109 385 €
Paiement des prestations reprographie, téléphone, courrier et magasin	86 302 €	86 301 €
Participation de l'INSA HDF au financement des modules polytechnique et d'ouverture 2020-2021	46 725 €	119 764 €
Sous-Total 1	1 658 345 €	1 691 476 €

Eléments particuliers de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF		
	Total COM 2021	Total COM 2022
Fonctionnement 916 payé par l'UPHF pour l'INSA HDF	29 470 €	5 000 €
Groupe spécifique Ingénieur Master Management et Administration des entreprises pris en charge par l'UPHF	81 133 €	69 945 €
Recettes INSA HDF (FA-FC) pour l'UPHF	86 806 €	0 €
MS payée 916 sur l'UPHF pour l'INSA	2 614 €	0 €
Recettes 916 INSA HDF pour l'UPHF	372 428 €	5 055€
Sous-Total 2	572 452 €	80 000€

Eléments particuliers de l'UPHF vers l'INSA Hauts-de-France		
	Total COM 2021	Total COM 2022
Annulation d'une partie des charges à payer 2019-2020	102 597 €	102 597 €
Recettes (FA-FC) sur l'UPHF pour l'INSA	448 846 €	286 940 €
Compensations de services 2020-2021	31 997 €	31 871 €
Recettes (conventions) sur UPHF pour l'INSA	44 148 €	0 €
Sous-Total 3	627 589 €	421 408 €

	Total COM 2021	Total COM 2022
Montant de la COM de l'INSA Hauts-de-France vers l'UPHF (ST 1 + 2 - 3)	1 603 208 €	1 350 068 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modifications de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2022-2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 07 juillet 2022

Abdelhakim Artiba
Président

